

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1004

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Neutralité en évolution

En 1939, le conseiller fédéral Giuseppe Motta refusait de signer un appel à la paix, adressé par le pape aux grands pouvoirs européens de l'époque préparant la guerre. La semaine dernière, le gouvernement suisse a suivi les mesures de boycott concertées au niveau international contre l'Irak, agresseur du Koweït et condamné par le Conseil de sécurité de l'ONU. Ces deux positions illustrent de manière exemplaire les changements fondamentaux enregistrés en un demi-siècle par notre politique extérieure. En conséquence, devons-nous, comme le disait M. Felber, reformuler la neutralité pour l'adapter au nouveau contexte international? Ou faut-il même admettre avec le radical Ulrich Bremi que la neutralité «n'est plus le concept adapté aux problèmes de notre pays»?

La réponse n'est pas simple, car dans les connotations de la neutralité se mêlent de manière presque inextricable les réalités et les mythes de l'Histoire.

La neutralité armée est considérée comme principe garantissant le mieux l'indépendance et l'autonomie de notre pays. Si ce statut a été codifié par l'Europe de Metternich lors du Traité de Vienne, la Suisse avait appris depuis le XVI^e siècle à ne pas intervenir dans les querelles des grands. Toutefois, la neutralité absolue n'a jamais existé. Pour un petit pays comme le nôtre, la seule voie possible est l'indépendance interdépendante, liée aux besoins de sécurité des autres. La vraie question n'est donc pas de savoir si la neutralité suisse, considérant la fin du rideau de fer et la réconciliation européenne, a encore sa raison d'être. Il faut plutôt se demander si la poursuite des efforts de la Conférence d'Helsinki va aboutir à un système européen de sécurité collective et si le mot de l'ancien ministre allemand Egon Bahr va se vérifier, à savoir que dans pareil système de sécurité, il n'y a pas de place pour les neutres.

La Suisse neutre a pourtant bien survécu à cent cinquante ans de guerres européennes et à quarante années de

guerre froide ou de coexistence entre les systèmes de l'Est et de l'Ouest. Cela renforce le mythe du «Sonderfall» et d'une mission particulière de la Suisse dans la communauté des nations. La neutralité est pourtant avant tout à usage interne, dans notre (et nos) intérêt(s). La Suisse ressemble un peu à ce prudent boulanger de village qui, s'il veut vendre du pain aux protestants et aux catholiques, évitera de se mêler de leurs querelles. Il est donc légitime de souligner la question de l'utilité de la neutralité, comme l'a fait récemment M. Felber. Sa conclusion ne concordera peut-être pas avec celle des milieux économiques qui, pour mieux commercer avec tout le monde, ont toujours prêché l'abstentionnisme politique du pays sous prétexte de neutralité. Mais l'évolution des systèmes collectifs de sécurité aux niveaux mondial et européen change profondément la situation de la Suisse. Comme celle du boulanger: face aux efforts communs des protestants et des catholiques pour mettre sur pied une police efficace protégeant tous les villageois des voleurs, il peut certes accepter ou refuser de collaborer. Aucune de ces décisions ne sera pourtant interprétée comme étant «neutre» par des tiers, mais plutôt «pour» ou «contre» une communauté en train de se constituer. Et comme tout système collectif crée logiquement un avantage pour ses membres et tente d'exporter ses frais aux non-membres, il faut non seulement calculer les risques de la participation, mais également les coûts croissants de la non-participation. Cela signifie la fin d'une époque où les intérêts de la politique commerciale et ceux de la politique extérieure coïncidaient.

Il appartient au gouvernement de repenser la neutralité, sachant que celle-ci ne découle pas d'un principe constitutionnel, mais est un simple moyen de notre politique. Ce travail ne pourra toutefois être mené à terme à bref délai. Parce que la reformulation d'une politique extérieure néces-

WL

(suite en page 3)